



Forêt d'ici

La forêt nous unit

FORET D'ICI
ARTOIS-PICARDIE

-
96, rue Jean Moulin
80 000 AMIENS

-
03 22 45 35 22
artoispicardie@foretdici.com
www.foretdici.com

Amiens,
Le 24/02/2026

Madame, Monsieur,

Objet : Décision d'examen au cas par cas n° 011161/KK P en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement

À la suite de la décision de soumettre le projet de boisement de 6,22 hectares, situé sur la commune de Millencourt-en-Ponthieu (département de la Somme), déposé par la Coopérative Forêt d'ici, à étude d'impact conformément aux dispositions de la section I du chapitre II du titre II du livre Ier du Code de l'environnement, nous sollicitons, par la présente, l'examen du présent recours, fondé sur les éléments exposés ci-après.

- Contribution aux objectifs climatiques et carbone du projet :

La production de bois contribuant à la substitution de matériaux plus émetteurs. Le présent projet sera labellisé bas-carbone selon la méthode « boisement ». Il suivra toutes les exigences du label. Il sera également suivi et audité après 5 ans de plantation.

Le projet exclut strictement :

- tout drainage,
- tout remblai,
- toute modification du régime des eaux superficielles ou souterraines.

La plantation de peupliers est réalisée **sans travaux hydrauliques**, garantissant le maintien des fonctionnalités hydrologiques de la zone humide.

La plantation repose sur :

- des **densités et surfaces modérées**,
- l'absence totale d'intrants (engrais, produits phytosanitaires),
- une gestion durable.

1. Les parcelles concernées par le boisement sont les suivantes : OD 0208 et 0085. Ces dernières se situent dans une zone humide à préserver, identifiée par le SAGE Somme aval et les cours d'eaux côtiers.

Les zones du projet ont été étudiées par un gestionnaire forestier avant le choix des essences à planter. Selon l'étude pédologique et stationnelle, les essences suivantes ont été sélectionnées :

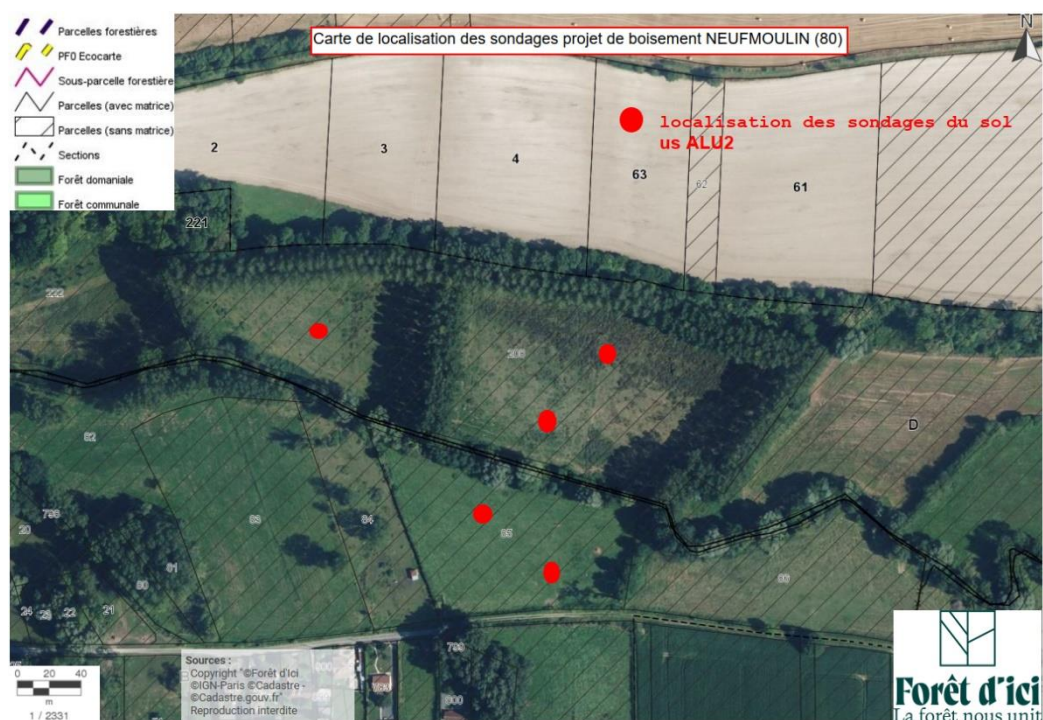
<i>N° Ilot</i>	<i>Essence</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>% de la surface totale du projet (pour chaque essence)</i>	<i>Densité</i>	<i>Espacement et schéma de plantation</i>	<i>Révolution estimée</i>
1	Chêne pédonculé, orme hybride, noyer hybride, aulne glutineux	0.8 ha	Chêne pédonculé 40 %, orme hybride 10 %, noyer hybride 15%, aulne glutineux 35%	1200 tiges/ha	3 lignes de chênes avec les ormes en mélanges sur les lignes et 3 lignes de noyers et aulnes. Les noyers sont espacés de 8 sur les lignes avec des aulnes qui les sépare. Espacement 2 m entre les tiges et 4 m entre les lignes	80 ans
2	Peuplier Vesten	1.5	Peuplier Vesten 100%	156 tiges/ha	Espacement 8 m entre les tiges et 8 m entre les lignes	20 ans
3	Peuplier Taro	1 ha	Peuplier Taro 100%	156 tiges/ha	Espacement 8 m entre les tiges et 8 m entre les lignes	20 ans
4	Chêne pédonculé, aulne glutineux	0.8 ha	Chêne pédonculé 50%, aulne glutineux 50%	1200 tiges/ha	6 plants de chênes et 6 plants d'aulnes en alternance espacement 4 m entre les lignes et 2 m entre les plants	80 ans
5	Zone non boisée	0.2				
6	Haie et arbuste en ripisylve conservé	1.92 ha				

2. Le projet prévoit d'implanter un boisement monospécifique composé de peupliers Taro et Vesten sur les 2,5 hectares de la parcelle OD 0208 ;

Le peuplier est une essence naturellement présente dans les vallées alluviales et les milieux humides, historiquement associée aux ripisylves. La parcelle agricole était déjà composée de 200 peupliers installés depuis plus de 20 ans dans cette parcelle agricole. Certaines variétés et espèces de peupliers présentent une tolérance élevée aux sols hydromorphes. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de boisement adapté aux conditions stationnelles, sans artificialisation du milieu. Une surface de 2,5 hectares sera plantée en peupliers, avec deux cultivars différents, afin d'éviter toute situation de peuplement monospécifique. Le reste de la surface sera planté en feuillus adaptés à la station. Par ailleurs, une zone ne fera pas l'objet de boisement et une zone de haies et d'arbustes en ripisylve sera conservée.

<i>Station (ref et nom)</i>	<i>Ref guide utilisé</i>	<i>Essences préconisées</i>	<i>Essences retenues (si une même essence sera plantée dans plus d'une station, indiquer le % dans chacune d'entre elles)</i>	<i>Niveau de fertilité (faible, moyen, élevé)</i>	<i>Si Peuplement de réf ? : essence, localisation, âge, hauteur</i>
US Alu2	Ponthieu	Aulne glutineux, chêne pédonculé, érables, noyer, orme hybride, peupliers	Aulne glutineux, chêne pédonculé, noyer hybride, orme hybride, peupliers	Bonnes à très bonnes	Pâture, alignement de peuplier de 20 ans de 25 m de hauteur exploité cet hiver

Ci-dessous la carte avec la localisation des carottages du sol, les photos d'un sondage et prise de vue des parcelles.





Fréquence

- US fréquente au niveau des plaines alluviales.

Topographie

- Plaine alluviale: lit majeur* d'un cours d'eau permanent ou quasi permanent.



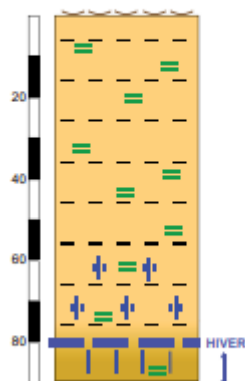
Peuplement forestier

**PEUPELEMENT ET VÉGÉTATION SPONTANÉE****Strates arborescente et arbustive**

Le peuplement naturel est composé d'un mélange de frênes, d'érables sycomores et, parfois, d'ormes champêtres et de chênes pédonculés. On retrouve quelques fois l'aulne glutineux mais de manière plus sporadique que sur l'US Alu 1. En strate arbustive, le sureau noir, le noisetier, l'aubépine monogyne sont fréquemment observés. Les peupliers cultivés ont souvent été introduits sur cette US.

Flore indicatrice

Présence d'espèces des **milieux riches-GE5** (benoîte commune, primevère élevée, géranium herbe à robert...) et d'espèces des **milieux riches et frais-GE6** (groseillier rouge, épière des bois...), accompagnées parfois d'espèces des **milieux humides à marécageux-GE8**. Quelques espèces des milieux riches en calcium-GE7 peuvent compléter ce cortège floristique.



Exemple d'un profil de sol

PÉDOLOGIE

- ◀ Humus de type mull, souvent carbonaté.
- ◀ Matériau généralement à dominante limoneuse. La terre fine fait souvent effervescence à faible profondeur ou dès la surface. Un enrichissement en argile est parfois observé plus en profondeur.
- ◀ Charge caillouteuse faible (présence éventuelle de grains calcaires) ou absente.
- ◀ **Bon drainage du sol**: des traces d'oxydations sont souvent observées entre 20 à 60 cm de profondeur. **La présence d'un pseudogley ou d'un gley est possible mais alors plus en profondeur (après 60 cm)**. L'alimentation en eau est assurée par la nappe alluviale qui se situe en été à plus d'un mètre de profondeur (généralement non observable à l'aide d'un sondage à la tarière).

POTENTIALITÉS SYLVICOLES

Contraintes

- Présence de carbonate de calcium à faible profondeur.

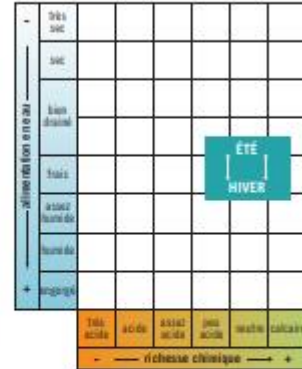
Atouts

- Sol riche en éléments nutritifs.
- Alimentation en eau régulière, par la nappe alluviale.



Les potentialités sont bonnes à très bonnes.

Comme toujours en milieu alluvial, l'exploitation est délicate. Le risque de tassement du sol est important, surtout en période hivernal.



CHOIX DES ESSENCES POUR LA PRODUCTION LIGNEUSE

ESSENCES À FAVORISER

- Essences objectif :
 - Aulne glutineux
 - Chêne pédonculé
 - Érable sycomore ou plane
 - Noyer noir
- Essences d'accompagnement :
 - Érable champêtre
 - Charme, chêne sessile
 - Hêtre, merisier
 - Bouleau verruqueux
 - Frêne commun ⚠

Ormes lisse et champêtre, peupliers grisard et tremble, saules, pommier et poirier sauvages

INTRODUCTIONS POSSIBLES

- Cultivars adaptés de peupliers
- Noyer hybride
- Orme hybride ⚠

⚠ Essence nécessitant des précautions d'usage (p. 74).

TENTATIONS À ÉVITER

- Les résineux sont à proscrire en milieux alluviaux
- Essences ne supportant pas la présence de calcaire actif dès la surface (chêne rouge, châtaignier...)

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE POTENTIEL

Habitat de type frénale à Aegopode podagrace (CB 44.332) ou plus rarement frénale à prunier à grappes (CB 44.331), tous deux retenus comme habitats d'intérêt prioritaire par la directive Habitats (N2000 91E0*).

Possibilité d'observer une chénaie-charmaie à primevère élevée (CB 41.23), retenu par la directive Habitats (N2000 9160).

Saulaies secondaires de plaines riveraines des cours d'eau (CB 44.1), non décrites par la directive Habitats mais devenues assez rare du fait de l'artificialisation des berges.

Plantes protégées susceptibles d'être rencontrées : Geum rivale (protégée en Nord-Pas de Calais).

Confusions possibles

Si l'aulne glutineux est dominant ou si vous observez plusieurs plantes du GE 8, vérifiez que l'US Alu1 n'est pas plus adéquate.

3. Le risque d'assèchement de la zone humide à préserver doit être étudié au travers d'une étude

Approfondie ;

Dans le cas présent, ce risque apparaît **limité et maîtrisable** pour les raisons suivantes :

- Les peupliers ne concernent qu'environ **2,5 ha sur un projet total de 6.22 ha**, ce qui exclut toute situation de monoculture dominante.

- La parcelle était déjà composée de 200 peupliers sur la périphérie de la parcelle soit environ 1.10 ha de peuplier. Photo aérienne ci-contre avec la visualisation des houppiers des peupliers.
- Les plantations sont prévues **uniquement sur des stations adaptées** à la populiculture.
- Le milieu est alimenté par une **nappe alluviale régulière**, caractéristique des contextes alluviaux, ce qui réduit le risque d'impact hydrologique durable.



Par ailleurs, l'utilisation de **deux cultivars différents de peupliers** n'augmente pas le risque d'assèchement ; elle contribue au contraire à **réduire les risques sanitaires** sans modifier significativement le bilan hydrique, sous réserve du respect de **bonnes pratiques sylvicoles**.

Le projet présente des impacts positifs sur l'environnement, notamment par l'augmentation de la biodiversité, le captage du carbone, l'amélioration des sols et la production de bois. Compte tenu de son impact environnemental favorable, du respect du cahier des charges et des engagements du Label bas-carbone, ainsi que de son élaboration et de son suivi par un gestionnaire forestier, le projet ne devrait pas être soumis à une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature responsable du projet :

Fabien LAMOUR

Directeur Agence Artois Picardie



Forêt d'ici
Artois-Picardie

96, rue Jean Moulin
80000 Arras
Siren : 383 419 611
Agrément n° 2582